

# Un peu du Lac de la Touche-Poupard depuis Lachereau



Randonnée n°1766577

Une randonnée proposée par pgetrochon

Très belle randonnée pour découvrir une portion du GR® de Pays des Marches de Gâtine le long du Lac de la Touche Poupard. Ce circuit offre de belles vues et de magnifiques paysages d'autant plus agréables que le soleil est souvent présent.

<b>Durée :</b>	2h40	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	8.89km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	46m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	55m		
<b>Point haut :</b>	180m	<b>Commune :</b>	Exireuil (79400)
<b>Point bas :</b>	130m		

## Description

(D/A) Quitter le point de stationnement et bifurquer vers la gauche sur la route sans issue. Passer la barrière en bois et parvenir une centaine de mètres plus loin au lieu-dit Lachereau. En bout de route, tourner à gauche et emprunter le chemin qui part vers le Sud-Est en longeant le Lac de la Touche-Poupard.

Le chemin pénètre rapidement dans une zone boisée. Plus loin, il évolue en lisière du bois à main droite et fait le tour d'une vaste clairière jusqu'à arriver à la route qui mène au lieu-dit Lachereau (début du circuit).

(1) Tourner à droite et suivre la route **prudemment**. Continuer tout droit et passer à l'écart des lieux-dits la Fortranche et la Bisière sur le côté gauche. Poursuivre, franchir un ruisseau intermittent et atteindre un croisement avec un chemin sur la gauche.

(2) Virer à gauche dans ce chemin ombragé. Plus loin, il passe sous la ligne électrique haute tension avant de rejoindre la route de Clavé.

(3) Bifurquer vers la gauche et suivre **prudemment** la route qui va vers le Nord jusqu'au carrefour à l'entrée du lieu-dit le Pommier qui se situe sur la gauche.

(4) Tourner à gauche dans le chemin d'exploitation qui se transforme plus loin en route et traverse le Pommier. Continuer jusqu'au carrefour suivant à la sortie du lieu-dit. Virer à gauche et suivre **prudemment** la route en descente : le circuit est désormais sur le GR® de Pays des Marches de Gâtine.

Aller au croisement avec le premier chemin sur la gauche.

(5) Bifurquer à gauche dans le chemin en descente qui suit ensuite le vallon d'un cours d'eau intermittent. Le chemin franchit plusieurs fois le ruisseau que l'on passe à gué. Continuer jusqu'au bord du lac. À partir de là, le chemin serpente à flanc le long du lac. Il contourne un éperon en forme de butte arrondie, puis passe en contrebas du Bois de la Vergne. Plus loin, le chemin arrive à un croisement avec un chemin en forte montée à main gauche qui va vers le lieu-dit le Ritre.

(6) Continuer tout droit dans le chemin en bordure de lac pour contourner une dernière colline avant d'arriver au lieu-dit Lachereau. À Lachereau, après avoir dépassé la maison, prendre sur la gauche la route sans issue qui dessert le lieu. Une fois dépassé la barrière en bois, une centaine de mètres plus haut, bifurquer à droite pour rejoindre le point de stationnement qui marque la fin du parcours (D/A).

## Informations pratiques

Le point de stationnement se trouve un peu avant le lieu-dit Lachereau au bord du Lac de la Roche-Poupard (au bout de la route).

## Points de passages

**D/A Stationnement au lieu-dit Lachereau - Chambon (rivière)**

N 46.46756° / O 0.197785° - alt. 139m - km 0

**1 Croisement chemin - route**

N 46.464834° / O 0.195961° - alt. 153m - km 0.71

**2 Croisement route - chemin**

N 46.454698° / O 0.191799° - alt. 151m - km 1.94

**3 Croisement chemins - route en croix**

N 46.463094° / O 0.179783° - alt. 177m - km 3.32

**4 Carrefour de trois routes et un chemin d'exploitat**

N 46.478102° / O 0.183275° - alt. 177m - km 5.07

**5 Croisement route - chemin**

N 46.479971° / O 0.187727° - alt. 168m - km 5.58

**6 Croisement de chemins (en bordure de lac)**

N 46.467469° / O 0.191182° - alt. 136m - km 8.1

**D/A Stationnement au lieu-dit Lachereau**

N 46.467553° / O 0.197791° - alt. 139m - km 8.89

La route sans issue est fermée par une barrière en bois. Juste avant, il y a une vaste zone de parking sur la gauche

Ce parcours en terrain varié nécessite d'être bien chaussé, en particulier pour le chemin le long du lac.

Cette randonnée n'est que partiellement balisée : au départ jusqu'au niveau du lieu-dit La Fortranche et d'avant le point (5) jusqu'à l'arrivée (GR® de Pays des Marches de Gâtine). En conséquence il est conseillé de suivre les indications du descriptif et de la carte en y alliant une bonne lecture du paysage. Les points de passage (avec leurs coordonnées GPS et la distance depuis le point de départ) constituent des aides pour le randonneur qui découvre le circuit.

Le parcours comporte deux portions sur petites routes : une de 1,2 km sur une voie sans issue entre le point (1) et le point (2), la seconde entre le point (3) et le point (4) soit au total un tiers de la distance. La qualité des autres chemins en fait une randonnée possible en tous temps si on est correctement chaussé.

Randonnée réalisée par l'auteur le 7 février 2020

## A proximité

### **LE BARRAGE DE LA TOUCHE-POUPARD (79)**

Le barrage de la Touche-Poupard a été implanté puis mis en service en 1995 sur le Chambon, un affluent de la Sèvre Niortaise. Sa capacité de 15 millions de mètres cubes permet d'apporter un soutien, notamment au cours de l'étiage, pour l'alimentation en eau potable.

Il est géré par la Compagnie d'aménagement des eaux des Deux-Sèvres (CAEDS) :

Suivre les taux de remplissage de ce barrage dans la veille hydrologique du R.P.D.E. :

Le barrage de la Touche Poupard est situé sur le Chambon, sur le territoire de 4 communes : Saivres, Éxireuil, Saint-Georges de Noisne et Clave .

Ce barrage est exploité par la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres ( C.A.É.D.S.)

Le barrage de la Touche Poupard est un ouvrage de 36 mètres de hauteur maximale, d'une longueur de 200 m avec une capacité de stockage de 15 millions de m3.

### **Usages du barrage**

Ce barrage est un réservoir destiné à stocker de l'eau en hiver, pour pouvoir l'utiliser en été . Le volume total de 15 millions de m3 sera réparti ainsi :

- 7 millions de m3/an pour l'alimentation en eau potable,
- 3 millions de m3/an pour l'irrigation (compensation des prélèvements actuels dans la Sèvre et sa nappe alluviale),
- 5 millions de m3/an pour le soutien d'étiage ( augmenter le débit naturel de la Sèvre Niortaise en été ).

### **Château d'Avançon**

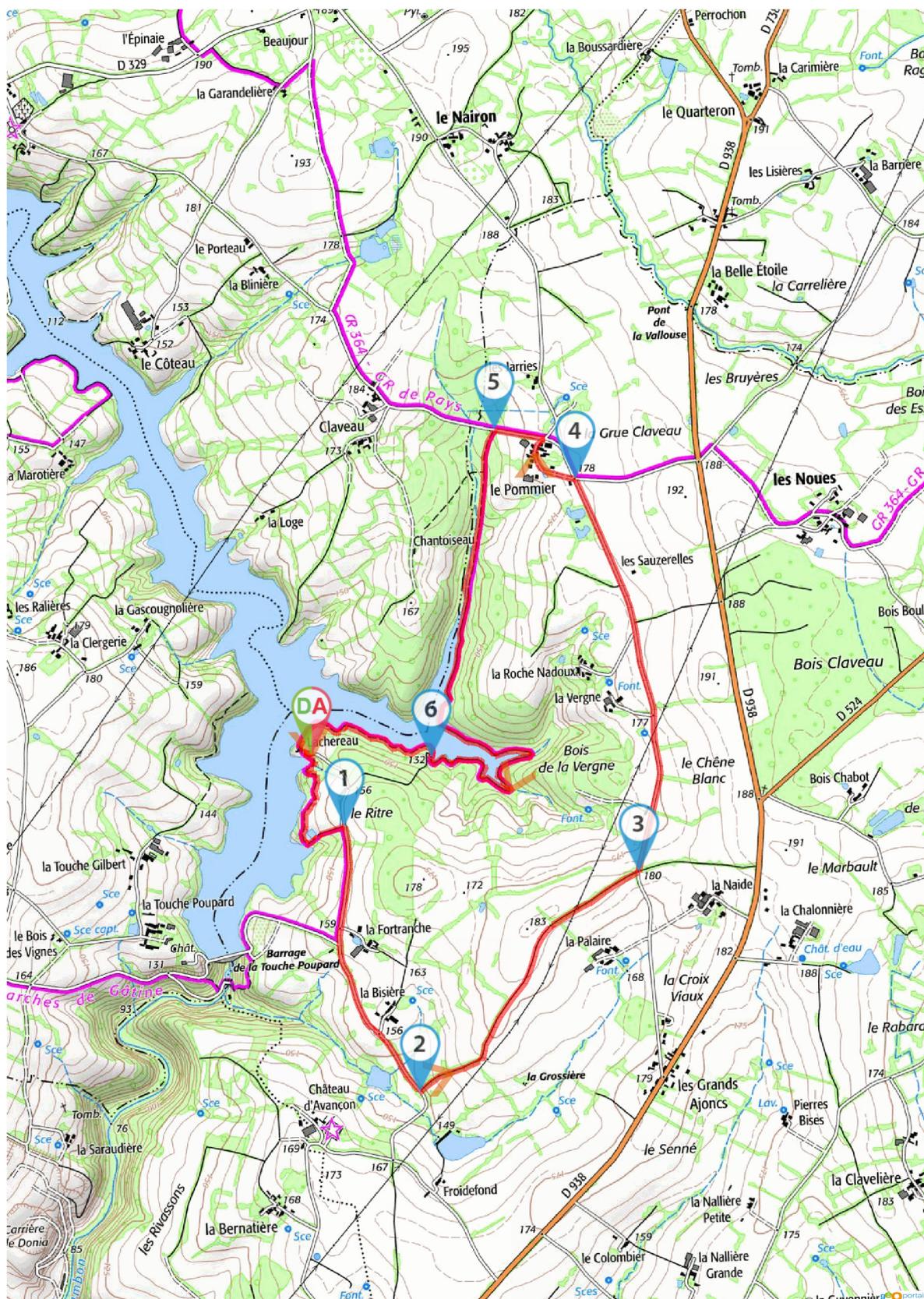
L'ancien fief d'Avançon relevait de la châtellenie de Saint-Maixent. Cette seigneurie a appartenu aux familles de Nuchèze, de Laval, de la Jaille, de Saint-Georges, d'Albin de Valzergues et de Rechignevoisin. En 1698, le domaine d'Avançon appartenait au sieur de Castellane, capitaine de dragons, demeurant à Poitiers. A la Révolution, c'est le marquis Marie de Castellane qui en était propriétaire. Il émigra en 1791 et mourut à Londres en 1799. Le château fut vendu comme bien national, et acquis le 6 messidor an II par Gabriel Perrineau, négociant, mais il le revendit rapidement à Charles de Raity, marquis de Vitré, qui céda l'édifice le 19 pluviôse an XI à Mlle Marie Zénobie Leclerc de Vezins, fille d'émigré qui avait été emprisonnée pendant plus de deux ans. Elle épousa en 1801 Louis Aymer de la Chevalerie, dont les enfants le vendirent au milieu du XIXe siècle à la famille Taunay. Se présentant comme un vaste carré fortifié, le château date certainement du XVIe siècle. Côté cour, dans la partie ancienne, les fenêtres sur consoles et la porte d'entrée surmontée d'un fronton sont de grande qualité.

Propriété privée, le château ne se visite pas.

Source : *site internet des Châteaux de France*

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-un-peu-du-lac-de-la-touche-poupard-depui/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2021 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**